

ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE RIBECOURT
Commune de Tracy le Val

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du trente mars deux mil dix sept

L'an deux mil dix sept, le trente mars à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Membres présents : Claude SERVAIS – Patricia FERREIRA – Liliane SALSO-GROSSHENNY - Jean-Paul COUDERT - Michel LANGLET - Jacques CARPENTIER - Marie-France DORÉ - Frédéric BUQUAND – Angélique SEARA - Kathy ORTEGA - Nadia GARCIA - Jérôme DÉHU

Absent (s) excusé (s) ayants donné procuration :

Patrick BAKUM à Liliane SALSO-GROSSHENNY, Justine BOURDON à Kathy ORTEGA,
Mickaël FOUCHÉ à Patricia FERREIRA,
Secrétaire de séance : Liliane SALSO-GROSSHENNY

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 3 février 2017

Compte Administratif 2016 – Compte de Gestion 2016

M. le Maire quitte la salle et passe la présidence au doyen de l'assemblée, M. Jean-Paul COUDERT.

Le Conseil Municipal se fait présenter le Compte Administratif 2016. Le Compte Administratif est approuvé avec 11 voix pour et 3 voix contre par le Conseil Municipal.

Résultat de l'exercice 2016 :

Excédent de fonctionnement : + 116 051,64 euros
Déficit d'investissement : - 249 472,60 euros
Total + 133 420,96 euros

Résultat de clôture :

Excédent de fonctionnement : + 233 930,85 euros
Déficit d'investissement : - 50 361,93 euros
Total + 183 568,92 euros

Affectations des résultats

M. le Maire reprend la présidence de l'assemblée.

Le compte administratif 2016 et le compte de gestion de la trésorerie font apparaître un excédent de la section de fonctionnement brut de 233 930,85 euros et un déficit brut de la section d'investissement de 50 361,93 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- Affectation en réserves (compte 1068) pour le financement de la section d'investissement de 233 930,85 euros pour le budget primitif 2017
- Le déficit d'investissement d'un montant de 50 361,93 euros est repris au 001 en section d'investissement pour le budget primitif 2017

Arrivée de Mme Marie-France DORÉ à 19h40

Budget Primitif 2017

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, avec 13 voix pour et 2 voix contre, de valider les propositions et approuvent le Budget Primitif 2017.

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 610 410,00 euros
Recettes de fonctionnement : 610 410,00 euros

Investissement :

Dépenses d'investissement : 377 798,00 euros
Recettes d'investissement : 377 798,00 euros

Vote des taux d'imposition des taxes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le taux des taxes constituant l'imposition locale suivant :

- Taxe d'habitation : 16.82% Taxe foncière bâti : 28.93%
- Taxe foncière non bâti : 71.51% Taux de cotisations foncières des entreprises : 16.70%

Subventions aux associations

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le montant des subventions aux associations de Tracy le Val:

- La Belle Epoque 500€ - Les Cancanettes 500€
- Les Marcheurs du Val 500€ - La Boule TLV 500€
- Les Danseurs du Val 500€ - Créat'Oise 500€

M. le Maire propose de participer financièrement pour la réfection des drapeaux des anciens combattants lorsque cela sera nécessaire.

Subvention au CCAS

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer un montant de subvention de 10 000€ au CCAS de Tracy le Val.

Délibération au 6232

M. le Maire indique qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire. M le Maire propose de faire figurer sur cette délibération toutes les dépenses relatives aux manifestations locales.

Amortissement de la subvention versée au SMOTHD

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'amortir la subvention versée au SMOTHD pour le passage de la fibre. M. le Maire propose d'effectuer cet amortissement sur une période de 7 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'amortir la subvention versée au SMOTHD d'un montant de 169 830 € sur une période de 7 ans.

Indemnités de fonction des élus : changement de l'indice

Vu la revalorisation de l'indice brut de la fonction publique au 01/01/2017.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités susceptibles d'être allouées aux titulaires des mandats locaux, aux taux suivants :

- Taux retenu en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L2123-23, L2123-23, L2123-24 du code général des collectivités territoriales
Maire : 41% - 1^{er} adjoint : 12% - 2^{ème} adjoint : 12%

Proposition de modification du PLU

Suite à l'acquisition par la commune de l'ensemble des terrains situés rue du Général de Gaulle, M. le Maire indique qu'il convient de se prononcer sur la possible modification du PLU afin de pouvoir urbaniser cette zone. Après discussion, le Conseil Municipal décide de reporter ce point à une autre réunion et demande la présence d'un cabinet spécialisé pour avoir de plus amples renseignements.

Achat de matériel

M. le Maire propose l'achat de plusieurs matériels pour l'année 2017. Le remplacement de l'ordinateur pour le secrétariat de mairie. L'achat d'un nouveau véhicule pour les services techniques ainsi qu'une machine pour le désherbage des caniveaux. Après discussion, le Conseil Municipal, décide de l'achat d'un nouvel ordinateur ainsi que d'un nouveau véhicule (une abstention) pour les services techniques, concernant la machine pour le désherbage des caniveaux, le Conseil Municipal demande à M. le Maire de se renseigner pour du matériel adaptable sur le tracteur.

Convention hydrant

M. le Maire indique que les services du SDIS ne procèdent plus à la vérification annuelle des bouches incendie de la commune. M. le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention avec SUEZ EAU France qui procédera à cette vérification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide cette proposition.

Questions diverses : Démission d'un conseiller : M. Frédéric BUQUAND annonce à l'ensemble du Conseil Municipal sa prochaine décision de démissionner du Conseil. M. Frédéric BUQUAND prend la parole : « *Trop de choses aujourd'hui ne vont pas dans le sens dans lequel je voyais mon engagement au sein d'un conseil municipal, c'est pour cela que j'ai le regret de vous annoncer ma démission. Je suis sincèrement désolé de quitter un poste pour lequel j'ai été élu, il n'a pas été facile de prendre cette décision mais je ne peux plus rester.* »

Marquage au sol : M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise interviendra dans les prochaines semaines.

Tableau de présence aux élections présidentielles :

	PRESIDENT		ASSESEUR		ASSESEUR	
	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour
8h00 – 10h45	FERREIRA P.	FERREIRA P.	DÉHU J.	CARPENTIER J	FOUCHÉ M.	DORÉ MF.
10h45 – 13h30	SALSO L.	SALSO L.	BUQUAND F.	BUQUAND F.	SEARA A.	SEARA A.
13h30 – 16h15	COUDERT JP.	LANGLET M.	GARCIA N.	FOUCHE M.	BOURDON J.	BOURDON J.
16h15 – 19h00	SERVAIS C.	SERVAIS C.	LANGLET M.	ORTEGA K.	BAKUM P.	DÉHU J.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

Liliane SALSO-GROSSHENNY

Claude SERVAIS

Secrétaire de séance

Maire

**MAIRIE
DE
60170 TRACY-LE-VAL**

Tél. 03 44 75 20 26
Fax. 03 44 75 03 52
Courriel : mairie.tracyleval@orange.fr

ERRATUM

Madame, Monsieur, chers Concitoyens,

Une erreur concernant le tableau des élections s'est glissée dans le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mars dernier.

Vous trouverez ci-après les bons horaires de scrutin qui seront appliqués les 23 avril et 7 mai prochains.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour cette erreur.

Tableau de présence aux élections présidentielles :

	PRESIDENT		ASSESEUR		ASSESEUR	
	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour
8h00 - 10h45	FERREIRA P.	FERREIRA P.	DÉHU J.	CARPENTIER J	FOUCHÉ M.	DORÉ MF.
10h45 - 13h30	SALSO L.	SALSO L.	BUQUAND F.	BUQUAND F.	SEARA A.	SEARA A.
13h30 - 16h15	COUDERT JP.	LANGLET M.	GARCIA N.	FOUCHE M.	BOURDON J.	BOURDON J.
16h15 - 19h00	SERVAIS C.	SERVAIS C.	LANGLET M.	ORTEGA K.	BAKUM P.	DÉHU J.

Cordialement,

Pour le Conseil Municipal

Le Maire,
Claude SERVAIS

